



Local 5454 – Section Locale 5454

Representing Canada's Air Traffic Controllers - La voix des contrôleurs aériens du Canada

Le 31 mai 2010

AUX MEMBRES DE L'ACCTA, SECTION LOCALE 5454 DES TCA

Programme des bourses d'études – Nouvelles demandes Bourses commémoratives W. Christopher Lilwall et Eric Paraskevopoulos

Le « Programme des bourses d'études » de l'ACCTA est une aide financière qui s'adresse aux enfants de membres actifs de l'Association qui suivent à temps plein des études postsecondaires ou une formation ATC.

Alors que les bourses s'adressaient auparavant à des étudiants de niveau postsecondaire, elles s'adresseront désormais également aux étudiants qui suivent une formation ATC.

La bourse ATC s'adresse aux enfants des membres actifs de l'Association qui ont obtenu un certificat attestant de leur réussite à un cours ATC de NAV CANADA. Le candidat qui se méritera cette bourse sera remboursé de ses frais de scolarité, soit un montant variable selon le cours sélectionné.

La bourse pour études postsecondaires s'adresse aux enfants des membres actifs de l'Association qui effectuent à temps plein des études de niveau postsecondaire. La bourse sera renouvelable annuellement sur une durée maximale de quatre (4) ans sur présentation d'une preuve d'inscription à des études postsecondaires. Pour l'année scolaire 2010-2011, la présentation d'une nouvelle demande est requise.

Le Programme s'adresse aux enfants des membres actifs et en règle de l'Association. Les étudiants admissibles doivent être inscrit à temps plein à un programme d'enseignement postsecondaire ou à une formation ATC. Il faut soumettre un curriculum vitae ainsi que deux textes, comme suit :

1. 150-200 mots exposant la contribution du demandeur à la société à ce jour;
2. 150-200 mots exposant la contribution que le demandeur entend apporter à la société durant sa vie adulte.

Chaque demande doit être accompagnée du relevé de notes et des lettres de recommandations d'au moins deux personnes (membres de la parenté exclus) qui connaissent bien les aptitudes et le rendement du demandeur.

Le formulaire de demande est disponible sur le site Internet du bureau national de l'ACCTA ([cliquez ici](#)).

Les formulaires de demande, relevés de notes, lettres de recommandation, dossiers et autres documents à l'appui de la demande doivent être remis au vice-président exécutif avant le **31 août 2010**. Chaque dossier sera dépouillé de toute marque d'identification et transmis au Comité de sélection. Les lauréats seront avisés et leurs noms publiés sur le site Internet de l'ACCTA.

Pour toute question concernant le Programme des bourses d'études, prière de s'adresser au vice-président exécutif, qui est responsable de l'administration et de la bonne marche de ce programme.

Doug Best
Vice-président exécutif